



Responsabilité avocat plaide lic éco lors maternité

Par **linette**, le **05/01/2014** à **13:17**

Bonjour,

J'ai engagé la responsabilité de mon avocat pour défaut de conseil, il a repris les conclusions du précédent avocat, ne s'est pas occupé du dossier. Il s'agissait d'un licenciement lors de la maternité et aurait donc du m'informer des dispositions particulières liées à la réintégration et rémunération ce qu'il n'a pas fait, mais a confirmé la thèse de l'employeur un licenciement économique.

Dans ses conclusions il prétexte le contraire à savoir qu'il m'avait informée du régime spécial lié à la maternité indemnisation avec réintégration, je n'ai aucun écrit de sa part m'informant de ces soi-disant conseils. Il n'use que du mensonge comme il l'a fait durant toute la procédure.

Je lui avais d'ailleurs envoyé un courrier indiquant que la société était en excellente santé financière et lui avait adressé des documents à l'appui, et puis un autre courrier lui indiquant que je n'acceptais pas qu'il présente ses conclusions en l'état. Il n'a jamais tenu compte de mes courriers.

Merci de votre aide.

Par **DSO**, le **05/01/2014** à **13:36**

Bonjour,

Mais où en êtes-vous de la procédure ?

Cordialement,
DSO

Par **linette**, le **05/01/2014** à **16:01**

Bonjour,

L'affaire doit passer dans 2 mois en Appel. L'avocat indique maintenant dans ses conclusions pour l'appel qu'il m'avait informée du régime spécial lié à la maternité avec l'indemnisation et la réintégration, (ce qui est faux) alors qu'il ne l'a pas écrit pour le jugement de 1 ère instance.

Cordialement

Par **DSO**, le **05/01/2014** à **18:51**

Bonjour Linette,

Mais alors vous pouvez donc modifier vos demandes !

Cordialement,
DSO

Par **linette**, le **05/01/2014** à **19:26**

Bonsoir,

La procédure prud'homale est terminée, l'avocat a fait obstruction pour un pourvoi en cassation.

J'ai engagé sa responsabilité auprès du TGI et je suis en appel.

Par conséquent je ne peux pas modifier mes demandes.

Cordialement

Par **DSO**, le **05/01/2014** à **20:00**

D'accord, je comprends mieux mais votre présentation des faits laissait croire que vous étiez en phase d'appel suite au jugement prud'homal.

Cordialement,
DSO